

DEPARTEMENT

SAVOIE

ARRONDISSEMENT

CHAMBERY

Objet : Transformation du budget annexe « Sougey » en Budget annexe « Plages »

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze février à 18H30

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de Mme Sandra FRANCONY, 1^{ère} Vice-Présidente.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT VEUILLET. VOISIN. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. COUTAZ (Pouvoir F. MALLEIN). GROS (Pouvoir B. ALLARD). ILBERT (Pouvoir E. RUBIER). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET).

La Vice-Présidente,

Explique à l'assemblée que, suite à l'intégration des activités du Camping et de l'Auberge du Sougey dans le budget général de la CCLA, le budget annexe « Sougey » ne suit plus que les activités de la plage du Souey ;

Rappelle la délibération n°2023_23_11_1 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le principe de confier l'exploitation de la plage publique d'Aiguebelette au moyen d'une convention de délégation de service public, aux risques et périls du délégataire ;

Rappelle que, dans ce contexte, l'activité de la plage d'Aiguebelette doit réglementairement être suivie dans un budget annexe M4 SPIC ;

Propose que la gestion des 2 plages, d'Aiguebelette et du Sougey, soient suivies dans un même budget annexe M4 SPIC qui serait celui du « Sougey » dont l'objet serait élargi et la dénomination modifiée en Budget annexe « Plages » ;

Invite le Conseil Communautaire à délibérer pour approuver :

- l'intégration de la gestion de la plage d'Aiguebelette dans un budget annexe M4 SPIC ,
- L'élargissement de l'objet du budget annexe « Sougey » et la modification de sa dénomination en budget annexe « Plages » ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

APPROUVE l'intégration de la gestion de la plage d'Aiguebelette dans un budget annexe M4 SPIC ,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces s'y rapportant,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président.

Pour le Président empêché
Sandra Francony, vice-présidente

